

## Un numérique souverain, de confiance, rêve ou réalité ? réalité ou utopie ?



### « On ne peut se réclamer de la souveraineté avec des investissements américains »

*A l'occasion du séminaire du 16 mai « Un numérique souverain, de confiance, rêve ou réalité ? Réalité ou utopie ? » Bernard Monnier, Président de MIM innovation et Judith Nicogossian, de l'association française d'anthropologie, explique pourquoi le terme de « **souverain** » est aujourd'hui galvaudé.*

#### Comment l'idée de ce séminaire a-t-elle émergé ?

**Bernard Monier** : L'idée est apparue en 2021, lorsqu'a été diffusé un communiqué de presse qui annonçait qu'enfin, une étape avait été franchie sur le Cloud Souverain. Il était désormais « opérationnel ». Ce cloud s'opérait via un partenariat entre Thales et Google France. À l'époque on parlait déjà de Cloud « de confiance » comme synonyme de « souverain ». Comment pouvait-on affirmer que ce cloud était « souverain » en s'associant avec une société américaine ? Même si c'est Google « France », cela reste Google. C'est là que nous avons compris qu'il y avait des questions à creuser. Étions-nous les seuls à nous interroger sur ce point ?

**Judith Nicogossian** : Déjà en 2020, ce genre de questions pointaient avec la mise en place du Health Data Hub, et le projet de plateforme de gestion des données de santé. Au départ, ce projet avait été proposé justement pour contrer la seule gestion des données de santé par les États-Unis et gagner en souveraineté en France. Mais in fine, c'est un joint-venture avec une entreprise américaine qui a remporté l'offre, malgré la reconnaissance par le Conseil d'Etat d'un risque de transfert de données issues du Health Data Hub vers les États-Unis et le fait que la CNIL ait jugé incompatible d'avoir un hébergeur américain pour un projet européen. Depuis, de nombreuses joint-ventures voient le jour. Nous allons aborder ces questions de souveraineté de données de santé dès le début de notre journée au travers de l'un des discours introductifs.

**BM** : Il faut cependant souligner qu'en 2020, pour le Health Data Hub, on était encore en période d'épidémie de Covid. À la rigueur, en situation d'urgence, pour gérer les données de santé et de vaccinations, on peut entendre que pour des raisons de priorités, on fasse appel à des partenaires étrangers quitte à mettre en parenthèse la question de souveraineté, face à la difficulté du moment ; mais de manière temporaire. Aujourd'hui, quand on parle de Cloud souverain, nous ne sommes pas en pleine crise sanitaire.

## **Mais la question de la souveraineté est plus large, et revient sur le devant de la scène en 2024, notamment avec l'intelligence artificielle, non ?**

**BM :** Oui et une autre actualité a permis à cette idée de séminaire de prendre corps. Tout d'abord, les aventures de Mistral AI. Depuis plus d'un an, on vante cette start-up française comme le OpenAI hexagonal et européen, qui permettra de gagner en indépendance sur les sujets d'IA. On a placé beaucoup d'espoir en eux, pour ne pas dire de rêves. Enfin, on avait un « ChatGPT français » ... Mais s'associer avec des pays étrangers, oui, c'est un problème pour la souveraineté. Il faut avouer que cela reste un gros point d'attention en France : nous n'arrivons pas à transformer nos pépites. Dans ce cas précis, c'est problématique, car nous plaçons beaucoup d'espoir dans de l'IA, dans un cloud ou des composants informatiques souverains, et tout part en fumée avec des investissements américains.

**JN :** Le problème, ici, c'est que nous faisons face à des choix qui émanent de questions de financement pour réaliser un projet, mais qui viennent corrompre l'objectif de souveraineté numérique que l'on s'était fixé au départ. Car même pour le Health Data Hub, Microsoft a levé la main droite et juré qu'elle ne mettrait jamais les données à disposition des autorités américaines... Mais nous peinons à le croire. Et nous nous retrouvons dans un versus règlementaire entre RGPD pour l'Europe et Patriot Act, Cloud Act, Privacy Shield pour les États Unis.

## **Mais donc ce n'est pas la seule question du financement qui pose un problème ?**

**BM :** Non, si une entreprise française veut s'associer avec une entreprise ou des investisseurs américains, pour grandir et croître, c'est très bien. De la même manière qu'on peut travailler avec tous les fournisseurs qu'on le souhaite. Le problème se pose quand on vient revendiquer une notion de souveraineté et clamer qu'on a un cloud adapté, une solution globale. Nous n'avons rien contre les Gafam, mais il ne faut pas se réclamer de la souveraineté numérique dans ce cas-là. Si les autorités des États-Unis veulent récupérer et regarder des données, ils le peuvent. Une avocate, d'ailleurs, sera présente lors de cette journée pour expliquer tous les rouages légaux de ce problème. La question, c'est comment peut-on croire ce genre de discours ?

**JN :** C'est ici qu'on arrive aussi à une question plus profonde : celle de la mythologie du big data dans la société, de l'image que nous nous faisons de ces technologies, et qui reviennent avec force dans les discours. La question de la cybersécurité est à l'avant-garde de la gestion des données de santé. Que voulons-nous dire quand on parle d'« IA de confiance » ? De « cloud de confiance » ? De quoi parle-t-on quand on parle de « confiance », en réalité, ou de « souveraineté » ? L'accélération et la diffusion des technologies a ébranlé le sujet des données et de la privacy. La grande profusion de données et leur récupération, dans un mode souvent anarchique, sont questionnées. Elles sont de plus en plus encadrées comme avec l'IA Act européen, mais aussi de plus en plus exploitées. Si les enjeux de civilisation restent les mêmes à toutes les époques, par exemple en termes de vie privée et de sécurité, ces outils modifient aujourd'hui notre appréciation du risque et le déploiement technique de l'exploitation et de la prise en charge du risque associé, il me semble. Ajouté à un contexte de compétition très forte entre les nations. Tout cela questionne la notion d'échange en venant bouleverser les pratiques, les comportements, et la société en termes de vie privée. Qu'est-on prêt à donner contre un service ? Que donne-t-on, que nous retire-t-on ? Dans quelles conditions ? Existents-ils des solutions ?

**BM :** On parle de souveraineté car les Gafam se sont posées en tant que solutions technologiques de l'extérieur. Et nous n'avons jamais réussi à trouver de solutions identiques capables de nous rendre souverain. Seulement, avec le temps, on a pu apprécier la valeur de la data et de son potentiel. Et on s'est rendu compte qu'au départ, nous l'avons sous-estimée. Ce sont les Gafam qui nous ont fait

comprendre l'importance de cette valeur-là. Alors nous nous sommes dit : « mince, nous n'avons pas de solution ! » Mais il s'est passé dix ans au moins entre les deux. Le big data date de 2005... et l'IA de 2015, quand l'IA connexionniste, par apprentissage, a commencé à donner des résultats probants. Nous avons clairement eu un temps de retard.

### **Pourquoi fait-on souvent l'amalgame entre les termes de « confiance » et « souverain », selon vous ?**

**BM :** Il faut bien sûr toujours revenir à la définition des choses. La souveraineté, c'est l'indépendance et l'autonomie. La confiance, c'est le degré de fiabilité, d'espoir que l'on accorde en un outil, dans ce cas précis. Ce n'est pas la même chose. Il y a deux mots, mais il est vrai que politiquement, les deux sont mixés.

**JN :** L'IA Act établit une catégorisation des systèmes en évaluant la criticité du risque. Mais le risque, ce n'est qu'une partie de la confiance.

**BM :** La confiance, selon moi, quand on parle d'outils, c'est trois aspects différents, qui sont indispensables. La confiance que l'utilisateur a en l'outil, exactement comme lorsque vous prenez l'avion : vous avez confiance dans la technologie qui permet de voler. Cela n'est pas lié à la souveraineté, mais cette confiance est essentielle pour qu'une technologie soit utilisée par le grand public. Mais il y a aussi un autre degré : la confiance dans le fait qu'aucun élément extérieur ne vienne troubler le fonctionnement de l'appareil. On peut alors parler de contrôle. Cela se résout par des réglementations, en partie. Qui a le droit de fabriquer un avion, par exemple ? Autre exemple : la voiture autonome. Elle peut être digne de confiance, mais absolument pas souveraine. Enfin, il y a un troisième niveau de confiance, plus large, qui est davantage d'ordre moral et sociologique, c'est une sorte de pacte civilisationnel nécessaire pour que la société fonctionne.

### **Mais finalement, qui est en demande de « souveraineté » ?**

**BM :** Les entreprises n'ont pas toujours conscience de l'importance de ce paramètre. Elles sont convaincues qu'elles peuvent aller au-delà, et s'en passer dans leur process. Alors évidemment, elles voient l'IA Act (ou d'autres réglementations) comme une contrainte qu'on leur impose par rapport à d'autres acteurs du marché. Mais en réalité, elles vont se rendre compte qu'elles iront plus vite ensuite. Comme le RGPD qui a été vécu comme une contrainte, mais qui s'est révélé être une bonne chose à moyen terme, pour tout le monde.

Les utilisateurs, eux, il faut avouer qu'ils s'en moquent un peu. Ils veulent davantage quelque chose qui fonctionne. C'est naïf de croire qu'un utilisateur peut penser que la souveraineté sera un déterminant dans la confiance qu'il a dans un produit. Mais ce n'est pas parce que l'utilisateur la déconsidère qu'il ne faut pas se battre pour. Je pense personnellement que les usagers achèteront toujours les yeux fermés des produits venus d'ailleurs. C'est pessimiste, mais je pense que c'est vrai.

**JN :** Nous sommes dans le monde pour tenter de le rendre meilleur, à notre façon. Aujourd'hui par exemple, nous recherchons davantage de sens dans notre principe de consommation. L'organisation de cette journée en est une belle démonstration. La seule compétitivité n'est plus le Nord de toutes nos décisions. Avec l'affaire Cambridge Analytica, par exemple, utilisateurs et politiques se sont rendu compte que les données avaient de la valeur, et que ces informations étaient capables de modifier les comportements des usagers, et de questionner la gouvernance de nos sociétés, avec un impact sur les élections. Cette manipulation de la gouvernance crée un précédent et questionnent les engagements

éthiques, la valeur de la responsabilité dans le principe de confiance. Accolé à la nouvelle technologie du big data, ce principe de confiance est complexe à clarifier. Mais comme le disait Bernard, la confiance, dans son troisième niveau est essentielle pour la société, dans tous les domaines : industriels, économiques, juridique, dans le rapport social. C'est la base de notre responsabilité les uns envers les autres. On ne peut pas avoir de monde à deux vitesses sur le sujet. Et le terme, comme on l'a vu entre le mélange entre « confiance » et « souveraineté », est galvaudé par le politique. On se doit d'y réfléchir, et d'avoir une réflexion assumée, honnête, qui échappe à toute simplification. C'est ce qu'on s'efforcera d'avoir lors de cette journée de réflexion.

**Justement, en quoi la journée du 16 mai permettra-t-elle d'apporter des éléments pour éclairer ces points de souveraineté et de confiance ?**

**BM :** la journée a été construite selon 4 séquences, toutes mêlant des experts des domaines techniques et juridiques : Tout d'abord un discours introductif par des orateurs de renom, d'association, d'institut de Recherche, de réseau d'acteurs du numérique, puis des exposés d'experts spécialisés en intelligence artificielle. Nous aurons ensuite une table ronde composée d'experts du domaine du Cloud, et enfin des présentations d'experts du domaine de la cybersécurité. A chaque fois, les orateurs présenteront leur vision de la souveraineté et de la confiance du numérique mais aussi et surtout comment ils parviennent à proposer des offres performantes en tenant compte de ce contexte. Ils expliqueront comment ils contournent les difficultés en s'affranchissant des contraintes identifiées... La diversité de leurs expériences nourrira fortement ces dialogues entre les participants. Il faut noter également la présence d'une avocate, Vice-Présidente du Healthcare Data Institute, qui abordera les sujets règlementaires à l'avant-garde des réflexions. Son rôle sera d'apporter un regard rigoureux sur les arguments échangés.

<https://www.association-aristote.fr/evenements/seminaire-un-numerique-souverain-de-confiance-reve-ou-realite-realite-ou-utopie/>